

	DIRECTION DES SOINS DE PROXIMITE	
	PDSA - détermination des jours fériés et jours de ponts 2025	
MAJ 21/10/2024	Rédigé par : E MAHOUT	Validé par : T MERCIER

1. Rappel : Les horaires de la permanence des soins durant les ponts pour 2025

a. Les horaires de permanence des soins

Conformément au Code de la Santé publique (**article R 6315-1**) la permanence des soins en médecine ambulatoire est assurée en dehors des horaires usuels d'ouverture des cabinets libéraux et centres de santé, elle couvre les périodes suivantes :

- De 20 heures à 8 heures ;
- Les dimanches et les jours fériés de 8 heures à 20 heures ;
- En fonction des besoins de la population, évalués à partir de l'activité médicale constatée et de l'offre de soins existante : le samedi à partir de midi, le lundi lorsqu'il précède un jour férié, le vendredi et le samedi lorsqu'ils suivent un jour férié.

b. PDSA durant les "jours de ponts"

Une permanence des soins peut être organisée les jours de pont, *sans caractère obligatoire*.

Il faut pour cela que le tableau de PDSA ORDIGARD/PGARDE envoyé au Conseil de l'Ordre porte le nom du médecin d'astreinte.

Si aucun médecin n'est prévu au tableau de garde ORDIGARD/PGARDE du secteur pour le pont, le fonctionnement du secteur est celui d'un jour normal, et chaque médecin absent doit veiller à ce que la continuité des soins pour ses patients soit assurée par un remplaçant ou par l'un ou plusieurs de ses confrères présents.

Les jours de pont s'entendent comme des jours fériés :

- les lundis de 8 heures à 20 heures précédant un jour férié (jour férié le mardi) ;
- les vendredis de 8 heures à 20 heures et samedis matin de 8 heures à 12 heures suivant un jour férié (jour férié le jeudi).
- Les samedis matin de 8 heures à 12 heures suivant un jour férié (jour férié le vendredi).

2. Détermination des jours fériés et ponts PDSA 2025

Jours fériés	motifs	Jours de pont
Mercredi 01 janvier 2025	Jour de l'an	Pas de pont
Lundi 21 avril 2025	Lundi de Pâques	Pas de pont
Jeudi 01 mai 2025	Fête du travail	Vendredi 02 mai 2025 Samedi 03 mai 2025 matin
Jeudi 08 mai 2025	Armistice 1945	Vendredi 09 mai 2025 Samedi 10 mai 2025 matin
Jeudi 29 mai 2025	Ascension	Vendredi 30 mai 2025 Samedi 31 mai 2025 matin
Lundi 09 juin 2025	Lundi de Pentecôte	Pas de pont
Lundi 14 juillet 2025	Fête Nationale	Pas de pont
Vendredi 15 août 2025	Assomption	Samedi 16 août 2025 matin
Samedi 01 novembre 2025	Toussaint	Pas de pont
Mardi 11 novembre 2025	Armistice 1918	Lundi 10 novembre 2025
Jeudi 25 décembre 2025	Noël	Vendredi 26 décembre 2025 Samedi 27 décembre 2025
Jeudi 01 janvier 2026	Jours de l'an	Vendredi 02 janvier 2026 Samedi 03 janvier 2026 matin

*dépt. 57-67-68 uniquement

*Jours fériés	motifs	Jours de pont
Vendredi 18 avril 2025	*Vendredi saint	Samedi 19 avril 2025 matin
Vendredi 26 décembre 2025	*St Etienne	Samedi 27 décembre 2025 matin

3. Nuits de semaines, nuits de week-end, de jours fériés et de ponts.

a) Définition des nuits profondes de semaine et nuits de WE

Nuit de Week End :

- ✓ Les nuits suivant un samedi, un dimanche, un jour férié sont considérées comme une nuit de weekend.
- ✓ En ce qui concerne les fêtes de fin d'année, les nuits du 24 et du 31 décembre sont considérées comme une nuit de week-end.

Nuit de semaine :

- ✓ Est considérée comme nuit de semaine, la nuit suivant une journée travaillée (ouvrée), c'est-à-dire les nuits entre le lundi/mardi, mardi/mercredi, mercredi/jeudi, jeudi/vendredi, vendredi/samedi.
- ✓ Les nuits de ponts sont considérées comme une nuit de semaine.